

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1051**20 octobre 2004****SOMMAIRE**

A.F.D. Benelux S.A., Luxembourg	50430	Luxembourg Cambridge Holding Group S.A., Lu-	50439
Acquatica S.A., Luxembourg	50433	xembourg	50439
Acquatica S.A., Luxembourg	50434	Luxorange, Senc, Remich	50437
Acte S.A., Luxembourg	50427	Marcel Grosbusch et Fils, S.à r.l., Luxembourg . . .	50427
Acte S.A., Luxembourg	50427	Marcel Grosbusch et Fils, S.à r.l., Luxembourg . . .	50427
Acte S.A., Luxembourg	50428	Marcel Grosbusch et Fils, S.à r.l., Luxembourg . . .	50427
Alexa S.C.I., Luxembourg	50421	Medernach S.A., Folschette	50402
Alimentation Costa, S.à r.l., Grevenmacher	50440	Métal Lux Financière S.A., Luxembourg	50445
Bintang S.A., Luxembourg	50408	Metro Investments (Luxembourg) S.A., Luxem-	50439
CEREP La Chapelle, S.à r.l., Luxembourg	50404	bourg	50439
Colux2, S.à r.l., Luxembourg	50423	MI & CA, S.à r.l.	50438
Coversys International S.A., Strassen	50415	Mondofinance International S.A., Luxembourg . . .	50411
Coversys International S.A., Strassen	50416	Obiettivo Reddito, Sicav, Luxembourg	50406
CYR S.A., Luxembourg	50421	Orco Aparthotel S.A., Luxembourg	50437
Devecon S.A.	50434	Orco Hotel Group S.A., Luxembourg	50435
DRS Holding S.A., Luxembourg	50422	Pack Finances S.A., Luxembourg	50443
DRS Holding S.A., Luxembourg	50422	Palmco Consult S.A., Heisdorf	50430
DRS Holding S.A., Luxembourg	50422	Pelvis, S.à r.l., Luxembourg	50423
DRS Holding S.A., Luxembourg	50422	Pelvis, S.à r.l., Luxembourg	50423
Edel Investment S.A., Luxembourg	50428	Pfizer Luxco Holdings, S.à r.l., Strassen	50424
Electra Participations S.A., Pétange	50414	Photo-Studio Fey, S.à r.l., Luxembourg	50430
Estée Lauder Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . .	50438	Raj Europe S.A., Luxembourg	50402
Euro-Agri S.A., Livange	50447	Saint Jean S.C.I., Mondorf-les-Bains	50408
Europack S.A., Luxembourg	50444	Schwabenheim, GmbH, Diekirch	50404
Faldo Holding S.A., Luxembourg	50442	Simex Sport International S.A., Luxembourg	50441
Fortune International Services Holding S.A., Luxem-	50441	Simex Sport International S.A., Luxembourg	50441
bourg	50441	Sine Aetas S.A., Luxembourg	50433
Fortune International Services Holding S.A., Luxem-	50441	Sine Aetas S.A., Luxembourg	50433
bourg	50441	Sine Aetas S.A., Luxembourg	50433
Geoson, S.à r.l., Luxembourg	50444	Taminco S.A., Luxembourg	50416
Goad International S.A., Luxembourg	50409	Tintolux S.A., Luxembourg	50423
HCEPP Luxembourg Hungary I, S.à r.l., Luxem-	50437	Titris S.A., Luxembourg	50435
bourg	50437	Tower Lux, S.à r.l., Luxembourg	50409
Holta S.A., Luxembourg	50421	Trader S.A., Luxembourg	50441
Holta S.A., Luxembourg	50421	Twelve Stars Management S.A. Holding, Luxem-	50442
Isomontage S.A., Luxembourg	50430	bourg	50442
Lear East European Operations, S.à r.l., Luxem-	50412	Valtobac Limited S.A., Luxembourg	50410
bourg	50412		

RAJ EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 47.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02324, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066320.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

**MEDERNACH S.A., Société Anonyme,
(anc. TOITURES MEDERNACH JEAN-MICHEL, S.à r.l.).**

Siège social: L-8834 Folschette, 58, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 97.466.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le six août.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont comparu:

Monsieur Jean-Michel Medernach, maître-couvreur, demeurant à L-8814 Bigonville 15, rue Principale, agissant en tant que seul et unique associé de la société à responsabilité limitée TOITURES MEDERNACH JEAN-MICHEL, S.à r.l. avec siège social à Folschette, matricule numéro 19892407 - 439,

constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, le 14 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 177 du 30 mai 1990,

statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman alors de résidence à Rambrouch, le 10 septembre 1990, acte publié au Mémorial C numéro 62 du 12 février 1991,

statuts modifiés suivant acte reçu par le même notaire Robert Schuman alors de résidence à Rambrouch, le 28 août 1996, acte publié au Mémorial C numéro 597 du 18 novembre 1996,

statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} août 2002 suivant acte reçu par le notaire soussigné, acte publié au Mémorial C numéro 1760 du 11 décembre 2002,

suivant acte de séparation de biens avec liquidation reçu par le notaire soussigné en date du 23 juillet 2004, la totalité des parts sociales a été attribuée à Monsieur Jean-Michel Medernach, acte non-encore publié au Mémorial C,

au capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), divisé en deux cents parts sociales (200) d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises en assemblée générale extraordinaire.

1^{ère} résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept mille euros (EUR 7.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-).

L'augmentation de capital a été souscrite à concurrence de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-) par Monsieur Charles Hollerich, ouvrier, demeurant à L-8826 Perlé, 25, rue des Champs et à concurrence de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-) par Madame Christiane Weber, employée privée, demeurant à L-1624 Luxembourg, 5, rue de Gibraltar, intervenants au présent acte.

Monsieur Jean-Michel Medernach déclare expressément accepter Monsieur Charles Hollerich et Madame Christiane Weber comme nouveaux associés.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée par un apport en espèces, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La société à responsabilité limitée TOITURES MEDERNACH JEAN-MICHEL, S.à r.l. dispose suite à cette augmentation de capital d'un capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-).

Les associés décident de diviser le capital social en trois cent vingt parts sociales (320) d'une valeur nominale de cent euros chacune (EUR 100,-), réparties entre les associés comme suit:

Monsieur Jean Michel Medernach, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Monsieur Charles Hollerich, préqualifié, trente-cinq parts sociales	35
Madame Christiane Weber, préqualifiée, trente-cinq parts sociale	35
Total: trois cent vingt parts sociales	320

2^{ème} résolution

Les associés décident ensuite de transformer la société à responsabilité limitée en société anonyme sans changement de la personnalité juridique.

Cette décision prend effet aujourd'hui-même.

La société MEDERNACH S.A. reprend tout l'actif et tout le passif de la société TOITURES MEDERNACH JEAN-MICHEL, S.à r.l. à partir d'aujourd'hui.

D'un rapport daté du 30 juillet 2004 et établi par le réviseur d'entreprises Madame Annette Michels, il ressort que la valeur évaluée des parts de la société à responsabilité limitée correspond au moins à la valeur nominale des actions de la société anonyme à émettre en contrepartie des parts sociales détenues par les associés de la société.

Une copie dudit rapport restera, après ne varietur signature par les comparants et le notaire soussigné, annexé au présent acte aux fins de formalisation.

Chaque associé aura en contrepartie de son apport de parts sociales un nombre équivalent d'actions de même valeur nominale.

La dénomination sociale sera: MEDERNACH S.A. et le siège sociale restera fixé à la même adresse.

Les comparants ont décidé d'arrêter les statuts de la société comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEDERNACH S.A.

La société aura son siège social dans la Commune de Rambrouch.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de toiture, de couverture et de ferblanterie, avec la vente des matériaux et des articles de la branche.

La société pourra prendre des participations dans d'autres sociétés civiles ou commerciales, ayant un objet identique, similaires ou connexe au sien.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, artisanales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trois cent vingt actions (320) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de son détenteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie, télex ou E-mail étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

Suivant les conditions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent. L'assemblée générale des actionnaires fixe les pouvoirs de signature.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme de six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi. Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Souscription - attribution des actions

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent que les actions de la société ont été attribuées comme suit:

Monsieur Jean Michel Medernach, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Monsieur Charles Hollerich, préqualifié, trente-cinq parts sociales	35
Madame Christiane Weber, préqualifiée, trente-cinq parts sociale	35
Total: trois cent vingt parts sociales	320

Le capital social a été entièrement libéré par échange au rapport 1:1 d'une part sociale de la société à responsabilité limitée contre une action de la société anonyme.

La preuve de l'existence du capital social est donnée par le prédit rapport du réviseur d'entreprise Annette Michels du 30 juillet 2004 respectivement par le certificat de blocage de fonds établi par la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., ce qui est expressément constaté par le notaire soussigné.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires qualifiés ci avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans
Monsieur Jean Michel Medernach, préqualifié,
Monsieur Charles Hollerich, préqualifié,
Madame Christiane Weber, préqualifiée.
- 2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.
Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:
Madame Annette Michels, expert-comptable, demeurant à L-5750 Frisange, 3, rue de Bettembourg.
- 3.- Les pouvoirs de signature sont fixés comme suit:
La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.
- 4.- Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-8834 Folschette, 58, rue Principale.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration se sont ensuite réunis et ont décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Jean Michel Medernach, qualifié ci-avant, comme administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: J-M. Medernach, C. Hollerich, C. Weber, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 12 août 2004, vol. 404, fol. 76, case 3. – Reçu 70 euros.

Le Receveur ff. (signé): Recken.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 août 2004.

L. Grethen.

(902979.3/240/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 septembre 2004.

SCHWABENHEIM, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 97.910.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 12 août 2004, réf. LSO-AT00101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 août 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

(902776.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 août 2004.

**CEREP LA CHAPELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP INVESTMENT THREE, S.à r.l.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.712.

In the year two thousand four, on the fourteenth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole unitholder of CEREP INVESTMENT THREE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 100.712, incorporated by deed enacted on 29th April, 2004 and published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 693 dated July 6th, 2004.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450, Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole unitholder represented and the number of shares held by him, are shown on an attendance list. That list as well as the proxy, signed by the appearing party and by the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 250 (two hundred and fifty) units of EUR 50,- (fifty Euros) each, representing the whole unit capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the agenda of which the sole unitholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1.- Change of the name of the Company into CEREP LA CHAPELLE, S.à r.l. and related amendment of article four of the Articles of Association in order to reflect such decision.

After the foregoing was approved by the sole unitholder, the following resolution has been taken:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company from CEREP INVESTMENT THREE, S.à r.l. to CEREP LA CHAPELLE, S.à r.l.

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 4 of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name CEREP LA CHAPELLE, S.à r.l.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée CEREP INVESTMENT THREE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, à la section B sous le numéro 100.712, constituée suivant acte reçu le 29 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 693 du 6 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique ici représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de dénomination de la Société en CEREP LA CHAPELLE, S.à r.l. et modification afférente de l'article 4 des statuts afin de transcrire cette décision.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé, la résolution suivante a été prise:

Première résolution

Il est décidé de changer la dénomination de la Société de CEREP INVESTMENT THREE, S.à r.l. en CEREP LA CHAPELLE, S.à r.l.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a comme dénomination CEREP LA CHAPELLE, S.à r.l.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, vol. 144S, fol. 52, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

J. Elvinger.

(063425.3/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

OBIETTIVO REDDITO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.413.

In the year two thousand four, on the fifteenth day of July.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of shareholders of OBIETTIVO REDDITO, a société anonyme, having its registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 92.413, incorporated by deed dated on 28th March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 435 of 22 April 2003, and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Marie-José Fernandes, employee with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Loic Calvez, employee with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Yannick Kantor, employee with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The present meeting has been duly convened by notices containing the agenda and published:

- in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 628 of 18 June 2004 and number 686 of 5 July 2004;
- in the Luxembourg newspaper «Luxemburger Wort» of 18 June 2004 and number 686 of 5 July 2004.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

III.- Closed, the attendance list let appear that, from the 5,077 shares, currently issued, 3,351 shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To decide the dissolution of the Sicav further to the proposal of the Board of Directors.
2. To decide to appoint KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES represented by Eric Collard and John Li as Liquidator of the Sicav and to determinate the scope of its mission.
3. To ratify the decision to suspend the calculation of the Net Asset Value.
4. To grant discharge to the Directors and to the Auditor.
5. Any other business.

After the foregoing was approved by the Meeting, it takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve and liquidate (on a voluntary basis) the Company (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES, with registered office at Luxembourg, 31, Allée Scheffer, represented by Eric Collard and John Li as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Law.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Third resolution

The Meeting resolves to ratify the decision to suspend the calculation of the Net Asset Value.

Fourth resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the Directors and to the Auditor.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OBIETTIVO REDDITO, ayant son siège social à 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 92.413, constituée suivant acte reçu le 28 mars 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 435 du 22 avril 2003 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Marie-José Fernandes, employée privée domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Loic Calvez, employé privé domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Yannick Kantor, employé privé domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 628 du 18 juin 2004 et numéro 686 du 5 juillet 2004;

- dans le journal luxembourgeois «Luxemburger Wort», en date du 18 juin 2004 et du 5 juillet 2004.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 5.077 actions, actuellement émises, 3.351 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Décider la dissolution de la Sicav suivant proposition du Conseil d'Administration.
- 2) Décider de nommer KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES, représentée par Eric Collard et John Li en tant que Liquidateur de la Sicav et déterminer le cadre de sa mission.
- 3) Ratifier la décision de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.
- 4) Donner décharge aux Administrateurs et à l'Auditeur pour l'exécution de leurs mandats.
- 5) Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'Assemblée, l'Assemblée prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et de liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES, avec siège social à Luxembourg, 31, Allée Scheffer, représentée par Eric Collard et John Li en tant que Liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).

Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout acte nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée décide de ratifier la décision de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner entière décharge aux Administrateurs et à l'Auditeur pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Estimation des frais

Le montant des dépenses relatif au présent acte est estimé à environ EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble.

Signé: M.-J. Fernandes, L. Calvez, Y. Kantor, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, vol. 144S, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

J. Elvinger.

(063618.3/211/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

BINTANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 43.617.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société dénommée TIMALINA - TRADING INTERNATIONAL LDA, ayant son siège social à Rua Alfandega n° 13 - 9000-059 Funchal, Madère, Portugal, enregistrée au registre commercial de Madère sous n° 03131/980102, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Funchal, le 20 avril 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme BINTANG S.A., R.C.S. B. numéro 43.617, fut constituée initialement sous la dénomination de BINTANG HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 avril 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 316 du 2 juillet 1993.

- Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg le 21 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 233 du 30 mars 2001.

- La société a actuellement un capital de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250,-) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société BINTANG S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société BINTANG S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société BINTANG S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné.

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuver les comptes annuels au 31 décembre 2003 sur base des rapports de gestion et rapports de commissaire s'y rapportant et des annexes, ainsi qu'approuver une situation comptable au 24 mai 2004; lesquels après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes.

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux (2) certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société BINTANG S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 58, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

J. Elvinger.

(063431.3/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

SAINT JEAN S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 6, rue Saint Michel.
R. C. Luxembourg E 387.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2003

«Unique résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-5631 Mondorf-les-Bains, 4, rue de la Libération à L-5637 Mondorf-les-Bains, 6, rue St. Michel, Résidence John Grün.»

Mondorf-les Bains, le 18 juin 2003

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053359.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

TOWER LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 24.400.000,- EUR.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 102.011.

Rectificatif concernant la constitution de la société du 14 juillet 2004

L'an deux mille quatre, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. BRUSSELS TOWER NOMINEES ONE LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit irlandais, ayant son siège social à Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, immatriculée au registre de commerce de Dublin sous le numéro 386613,

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin, le 8 juillet 2004.

2. BRUSSELS TOWER NOMINEES TWO LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit irlandais, ayant son siège social à Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, immatriculée au registre de commerce de Dublin sous le numéro 386614,

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin, le 8 juillet 2004,

(ci-après dénommées ensemble, les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, ont été annexées à l'acte de constitution de la Société reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 juillet 2004 (l'Acte) et ont été soumises avec l'Acte aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que:

- le nom des Associés indiqués dans l'Acte comportait deux erreurs matérielles, en ce que l'Acte a omis de mentionner «Brussels» devant leur nom respectif et que «Nominee» doit être chaque fois remplacé par «Nominees».

- les Associés déclarent dès lors leur intention de rectifier lesdites erreurs matérielles dans l'Acte et qu'en conséquence, l'Acte, à tous les endroits où leur nom respectif apparaît, dans la version anglaise et française du texte, doit avoir la teneur suivante:

1. BRUSSELS TOWER NOMINEES ONE LIMITED, au lieu de TOWER NOMINEE ONE LIMITED, et

2. BRUSSELS TOWER NOMINEES TWO LIMITED, au lieu de TOWER NOMINEE TWO LIMITED.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2004, vol. 428, fol. 34, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(064000.3/242/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

GOAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 36.798.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

GOAD INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(064884.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

VALTOBAC LIMITED, Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 7.165.

In the year two thousand four, on the thirteenth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VALTOBAC LIMITED, a Luxembourg société anonyme with registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»). The articles of incorporation have been amended for the last time on October 23, 2003 by the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1254 on 26 November 2003.

The extraordinary general meeting is opened at 13.45 o'clock and is presided by Mr Edmond Ries, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Pia Mausen, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Luc Hansen, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- This meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on the 8th of June 2004.

III.- Closed, the attendance list let appear that, from the 34,763 shares currently issued, 34,536 shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To dissolve the Company and to put it into liquidation.

2. To appoint the liquidator of the Company.

3. To determine the powers to be given to the liquidator.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting of shareholder resolves to appoint as liquidator BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE of 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation. The liquidator shall have the sole signatory power on behalf of the Company in liquidation and shall be empowered to represent by his sole signature the Company towards third parties including in court, either as plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission, grant any release, with or without payment, on the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may under his own responsibility delegate for the duration set by him to one or more persons such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at thousand five hundred euros.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VALTOBAC LIMITED, une société anonyme luxembourgeoise, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 octobre 2003 suivant acte du notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, n° 1254 du 26 novembre 2003.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 13.45 heures sous la présidence de M. Edmond Ries, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Pia Mausen, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur M. Luc Hansen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des convocations aux actionnaires, par lettre recommandées le 8 juin 2004, détaillant l'ordre du jour de l'assemblée.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 34.763 actions actuellement émises, 34.536 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société.

2. Nomination d'un liquidateur de la Société.

3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs personnes des pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Ries, P. Mausen, L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, vol. 144S, fol. 51, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

J. Elvinger.

(063615.3/211/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 18.397.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(064887.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

LEAR EAST EUROPEAN OPERATIONS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 100.647.

In the year two thousand and four, on the twenty-fifth of June.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

LEAR (LUXEMBOURG), a Gesellschaft mit beschränkter Haftung incorporated and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the trade and companies register in Luxembourg under section B number 98.070,

here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 25 June 2004, which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of LEAR EAST EUROPEAN OPERATIONS, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt registered with the trade and companies register in Luxembourg under section B number 100.647, incorporated pursuant to a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 7 April 2004, not yet published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital of an amount of one hundred twenty-one million eight hundred sixty-seven thousand four hundred Euros (EUR 121,867,400.-) in order to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) up to one hundred twenty-one million eight hundred seventy-nine thousand eight hundred Euros (EUR 121,879,800.-) through the issue of one million two hundred eighteen thousand six hundred seventy-four (1,218,674) new shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

All of the one million two hundred eighteen thousand six hundred seventy-four (1,218,674) new shares have been subscribed by LEAR (LUXEMBOURG), GmbH, previously named, here represented by Mrs Rachel Uhl, by virtue of a proxy attached hereto, for a total amount of six hundred nine million three hundred thirty-seven thousand Euros (EUR 609,337,000.-).

The shares so subscribed have been paid up by a contribution in kind of all the assets and liabilities of LEAR (LUXEMBOURG), GmbH consisting of the following assets and liabilities:

- 1) a stake representing 74.76% of the share capital of LEAR CORPORATION HUNGARY AUTOMOTIVE MANUFACTURING Kft., a company incorporated and existing under the laws of Hungary, having its registered office at 2.100 Gödöllő, Haraszti út 4, Hungary;
- 2) a stake representing 100% of the share capital of LEAR EUROPEAN HOLDINGS LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Southfield, Michigan, USA;
- 3) one hundred twenty-four (124) shares representing 100% of the share capital of the Company; and
- 4) the cash amount of eighteen thousand eight hundred twelve US dollars (USD 18,812.-) held at a bank account of LEAR (LUXEMBOURG), GmbH with SOCIETE GENERALE BANK & TRUST IN LUXEMBOURG, account number 449 965.

The above mentioned assets are collectively referred to as the «Assets».

LEAR (LUXEMBOURG), GmbH's accrued liabilities amount to ten thousand fifty-six US dollars (USD 10,056.-) (hereinafter the «Liabilities»).

The value of this contribution has been described by a report of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., réviseurs d'entreprises in Luxembourg, dated 25 June 2004, which will remain attached to the present notarial deed.

The conclusion of this report is the following: «On the basis of the procedures which we have performed it is our opinion that the method of valuation adopted by the Board of Directors of LEAR EAST EUROPEAN OPERATIONS, GmbH in relation to the contribution in kind results in a value which corresponds at least to the value of the 1,218,674 shares with a par value of EUR 100.- and the total share premium of EUR 487,469,600.- totalling at least EUR 609,337,000.-»

If according to the national law of the companies which shares are contributed to the Company additional formalities are required to implement the transfer of these shares to the Company, the contributor will undertake the necessary steps as soon as possible.

The total contribution of six hundred nine million three hundred thirty-seven thousand Euros (EUR 609,337,000.-) consists of one hundred twenty-one million eight hundred sixty-seven thousand four hundred Euros (EUR 121,867,400.-) allocated to the share capital and four hundred eighty-seven million four hundred sixty-nine thousand six hundred Euros (EUR 487,469,600.-) allocated to the share premium. The proof of the payment of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the contribution in kind by the sole shareholder of the Company of the above mentioned assets and liabilities, including one hundred twenty-four (124) of the Company's shares, the sole shareholder decides to cancel the

one hundred twenty-four (124) shares contributed to the Company and decides to reduce the share capital of the company of an amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) by cancellation of one hundred twenty-four (124) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Third resolution

As a consequence of the above mentioned capital increase and decrease, the first sentence of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred twenty-one million eight hundred sixty-seven thousand four hundred Euros (EUR 121,867,400.-) represented by one million two hundred eighteen thousand six hundred seventy-four (1,218,674) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

Proportional capital duty exemption request

As the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company having its registered office in an EC Member State all the conditions as set forth by article 4-1 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified, by the law of 3 December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution of all the assets and liabilities to the Company.

The costs which the Company incurs by reason of the present capital increase are estimated at seven thousand euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundvier, den fünfundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Junglinster, in Vertretung von Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, in dessen Besitz und Verwahr diese Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

LEAR (LUXEMBOURG), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1717 Luxemburg, 8-10, rue Mathias Hardt, eingeschrieben im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 98.070,

hier vertreten durch Frau Rachel Uhl, Juristin, wohnhaft zu Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in London, am 25. Juni 2004. Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin von LEAR EAST EUROPEAN OPERATIONS, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1717 Luxemburg, 8-10, rue Mathias Hardt, eingeschrieben im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 100.647, gegründet gemäß notariellen Urkunde des Notars M^e Joseph Elvinger vom 7. April 2004, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (die «Gesellschaft»). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die Erschienene, als alleinige Gesellschafterin und Inhaberin des gesamten Gesellschaftskapitals, hat die nachfolgenden Beschlüsse genommen:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einhunderteinundzwanzig Millionen achthundertsiebenundsechzigtausendvierhundert Euro (EUR 121.867.400,-) zu erhöhen, um das Gesellschaftskapital von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) auf einhunderteinundzwanzig Millionen achthundertneunundsiebzigtausendachthundert Euro (EUR 121.879.800,-) zu erhöhen, durch die Schaffung von einer Million zweihundertachtzehntausendsechshundertvierundsiebzig (1.218.674) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Die gesamten eine Million zweihundertachtzehntausendsechshundertvierundsiebzig (1.218.674) neuen Anteile wurden gezeichnet durch LEAR (LUXEMBOURG), GmbH, vorbenannt, hier vertreten durch Frau Rachel Uhl, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, für einem Gesamtwert von sechshundertneun Millionen dreihundertsiebenunddreißigtausend Euro (EUR 609.337.000,-).

Die so gezeichneten Aktien wurden voll durch Sacheinlage der gesamten Vermögenswerte und Verbindlichkeiten von LEAR (LUXEMBOURG), GmbH eingezahlt, bestehend aus den folgenden Vermögenswerten und Verbindlichkeiten:

1) ein Anteil von 74,76% des Gesellschaftskapitals von LEAR CORPORATION HUNGARY AUTOMOTIVE MANUFACTURING Kft., eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Ungarn, mit Sitz in 2.100 Gödöllő, Haraszti út 4, Ungarn;

2) ein Anteil von 100% des Gesellschaftskapitals von LEAR EUROPEAN HOLDINGS LLC, eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Delaware, mit Sitz in Southfield, Michigan, USA;

3) einhundertvierundzwanzig (124) Anteile, Gegenwert von 100% des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft; und

4) der Barbetrag von achtzehntausendachthundertzwölf US Dollar (USD 18.812,-), der auf einem Bankkonto von LEAR (LUXEMBOURG), GmbH, bei SOCIETE GENERALE BANK & TRUST IN LUXEMBOURG, Kontonummer 449 965 hinterlegt ist.

Die oben gezeichneten Aktien werden zusammen als die «Vermögenswerte» bezeichnet.

LEAR (LUXEMBOURG), GmbH hat Verbindlichkeiten von einem Gesamtbetrag von zehntausendsechsfünzig US Dollar (USD 10.056,-) (die «Verbindlichkeiten»).

Der Wert dieser Einlage wurde durch einen Bericht von BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., réviseurs d'entreprises in Luxemburg, vom 25. Juni 2004 beschrieben, und bleibt der gegenwärtigen notariellen Urkunde als Anlage beige-fügt.

Die Schlussfolgerung dieses Berichts lautet: «On the basis of the procedures which we have performed it is our opinion that the method of valuation adopted by the Board of Directors of LEAR EAST EUROPEAN OPERATIONS, GmbH in relation to the contribution in kind results in a value which corresponds at least to the value of the 1,218, 674 shares with a par value of EUR 100,- and the total share premium of EUR 487,469,600.- totalling at least EUR 609,337,000.-»

Falls das nationale Recht der Gesellschaft deren Vermögenswerte und Verbindlichkeiten in die Gesellschaft eingebracht wurden, zusätzliche Formalitäten für die Übertragung dieser Vermögenswerte und Verbindlichkeiten vorsieht, so wird der Einleger die notwendigen Schritte so schnell wie möglich abschließen.

Die Gesamteinlage von sechshundertneun Millionen dreihundertsiebenunddreißigtausend Euro (EUR 609.337.000,-) besteht aus einer Kapitaleinlage von einhundertvierundzwanzig Millionen achthundertsiebenundsechzigtausendvierhundert Euro (EUR 121.867.400,-) und einer Ausgabeprämie von vierhundertsiebenundachtzig Millionen vierhundertneunundsechzigtausendsechshundert Euro (EUR 487.469.600,-). Die Existenz und der Betrag der Einlage wurden dem unterzeichneten Notar nachgewiesen.

Zweiter Beschluss

Nach der oben genannten Sacheinlage durch die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ihrer gesamten Vermögenswerte und Verbindlichkeiten, inklusive einhundertvierundzwanzig (124) Anteile der Gesellschaft, beschließt die alleinige Gesellschafterin die einhundertvierundzwanzig (124) Anteile der Gesellschaft zu widerrufen und beschließt das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) herabzusetzen, durch die Nichtigkeitserklärung von einhundertvierundzwanzig (124) Anteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100).

Dritter Beschluss

Als Folge dieser Kapitalerhöhung und -herabsetzung wird der erste Paragraph des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft abgeändert, um fortan wie folgt zu lauten:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertvierundzwanzig Millionen achthundertsiebenundsechzigtausendvierhundert Euro (EUR 121.867.400,-), unterteilt in eine Millionen zweihundertachtzehntausendsechshundertvierund-siebzig (1.218.674) Anteile von je einhundert Euro (EUR 100,-).»

Kapitalverkehrssteuerfreistellungsantrag

Da die Sacheinlage aus den gesamten Vermögenswerten und Verbindlichkeiten einer Gesellschaft eines EU Mitgliedsstaates besteht, sind die nach Artikel 4-1 des Luxemburgischen Gesetzes vom 29. Dezember 1971, abgeändert durch das Gesetz von 3. Dezember 1986, festgelegten Bedingungen erfüllt, um die Gebührenfreiheit der Kapitalverkehrssteuer für die Einlage der gesamten Vermögenswerte und Verbindlichkeiten in die Gesellschaft auszunutzen. Die Kosten zu Lasten der Gesellschaft für die gegenwärtige Kapitalerhöhung werden auf siebentausend Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Uhl, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, vol. 144S, fol. 24, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 6. Juli 2004.

J. Elvinger.

(063620.3/211/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

ELECTRA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 67.348.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(066998.3/207/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

COVERSYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 58.618.

L'an deux mille quatre, le neuf juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COVERSYS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 28 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 354 du 5 juillet 1997, modifiée suivant acte reçu par le même notaire Schroeder, en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 350 du 15 mai 1998, modifiée suivant acte reçu par le même notaire Schroeder, en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 323 du 7 mai 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 58.618.

L'assemblée est présidée par Monsieur René Schlim, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Claudine Haag, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent un mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euros (EUR 401.053,24), pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euros (EUR 123.946,76) à cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 525.000,00), par la création et l'émission de quinze mille (15.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèces.

Souscription et libération des actions nouvelles.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent un mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euros (EUR 401.053,24), pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euros (EUR 123.946,76) à cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 525.000,00), par la création et l'émission de quinze mille (15.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire minoritaire, l'actionnaire majoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu:

BARBICAN S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur René Schlim, prénommé.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les quinze mille (15.000) actions nouvellement émises sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent un mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euros (EUR 401.053,24) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 525.000,00), représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de cinq mille sept cents euros (EUR 5.700,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. Schlim, M. Perrard, C. Haag, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, vol. 144S, fol. 40, case 12. – Reçu 4.010,53 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

E. Schlessler.

(064437.3/227/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

COVERSYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 58.618.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

E. Schlessler.

(064438.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

TAMINCO, Société Anonyme.

Registered office: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adelaïde.

R. C. Luxembourg B 102.140.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-ninth of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1. TAMINCO N.V., having its registered office in B-9000 Gent, Pantserschipstraat 207 represented by Mrs Francine Moniot, private employee, residing in Lexy (F), by virtue of a proxy given on private seal.
2. TAMINCO, GmbH, having its registered office in D-06234 Leuna, Postfach 1111 represented by Mrs Francine Moniot, prenamed, by virtue of a proxy given on private seal.

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the mandatories of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of TAMINCO.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guarantees or in any other way. It may borrow and lend monies with or without providing for interest payments, issue bonds and any other kind of debentures.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) divided in one thousand (1,000) shares without nominal value.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of two directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 11.00 a.m. and for the first time in the year 2005.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December two thousand and four.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. TAMINCO N.V.	999 shares
2. TAMINCO, GmbH.	1 share
Total:	1,000 shares

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1):
2. The following are appointed directors:
 - a) Mr. Pol Vanderhaeghen, directeur, born in Kortrijk (B), on the 7th of September 1947, residing in B-9270 Laarne, Lagen Heirweg 8,
 - b) Mr. Kurt Decat, directeur financier, born on the 23rd of June 1965 in Turnhout (B), residing in B-2630 Aartselaar, Leon Gilliotlaan 48,
 - c) Mr. Piet Vanneste, directeur business development, born on the 17th of February 1962 in Oudenaarde (B), residing in B-9400 Dederwindeke, Krepelstraat 93D
3. Has been appointed statutory auditor:
VAN GEET DERICK & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., having its registered office in L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adelaïde, R. C. Luxembourg B 73.376.
4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2010.
5. The registered office of the company is established in L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adelaïde.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French translation

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- TAMINCO N.V., ayant son siège social à B-9000 Gent, Pantserschipstraat 207
ici représentée par Madame Francine Moniot, employée privée, demeurant à Lexy (F),
en vertu d'une procuration sous seing privé
- 2.- TAMINCO, GmbH, ayant son siège social à D-06234 Leuna, Postfach 1111
ici représentée par Madame Francine Moniot, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TAMINCO.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg, le premier lundi du mois de juin à 11 heures à l'endroit spécifié dans la convocation, et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. TAMINCO N.V.	999 actions
2. TAMINCO, GmbH.	1 action
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euro (2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Pol Vanderhaeghen, administrateur, né le 7 septembre 1947 à Kortrijk (B), demeurant à B-9270 Laarne, Lagen Heirweg 8,
 - b) M. Kurt Decat, directeur financier, né le 23 juin 1965 à Turnhout (B), demeurant à B-2630 Aartselaar, Leon Gilliotlaan 48,
 - c) M. Piet Vanneste, directeur business development, né le 17 février 1962 à Oudenaarde (B), demeurant à B-9400 Dederwindeke, Krepelstraat 93D
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

VAN GEET DERICK & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adelaïde, R. C. Luxembourg B 73.376.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix.
5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adelaïde.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Moniot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, vol. 144S, fol. 63, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 août 2004.

P. Bettingen.

(065102.3/202/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

CYR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 70.826.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 juillet 2004

Résolution unique

Le siège social de la société est transféré du 5, rue de la Reine L-2418 Luxembourg, au 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065446.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

ALEXA S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de la décision collective de la société civile immobilière du 1^{er} juillet 2004

Par décision collective du 1^{er} juillet 2004, le siège social de la société est transféré de L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er} avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour extrait conforme

F. Laplume

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065474.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

HOLTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.061.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(065587.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

HOLTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.061.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gabriel Tack, employé privé, demeurant 240, Meensesteenweg à B-8870 Izegem, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée accepte la démission de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat de la société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065611.3/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

DRS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 75.928.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02069, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour DRS HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(065494.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

DRS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 75.928.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02073, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour DRS HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(065492.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

DRS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 75.928.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02076, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour DRS HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(065491.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

DRS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 75.928.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02078, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour DRS HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(065488.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

COLUX2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: 12.500 EUR.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 81.302.

—
Extrait des décisions du Liquidateur en date du 8 juin 2004

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., (le «Liquidateur»), société à responsabilité limitée au capital de 12.500 EUR, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540 et ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg,

dûment nommée liquidateur de la société

COLUX2, S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée au capital de 12.500 EUR constituée le 21 février 2001 par acte notarié de M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.302 en date du 9 avril 2001 et ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, et dissoute le 24 décembre 2003 par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

a pris la décision suivante:

Décision

Transfert du siège social de la Société du 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, au 1, rue du Saint-Esprit à L-1475 Luxembourg, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Le 28 juillet 2004.

Pour COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l.

Liquidateur

M. Sellier

Secrétaire Générale

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065563.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

PELVIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 89.034.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 16 juin 2004, réf. DSO-AR00157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 août 2004.

FIDUCIAIRE EURO-DMD

Signature

(065702.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

PELVIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 89.034.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 16 juin 2004, réf. DSO-AR00159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 août 2004.

FIDUCIAIRE EURO-DMD

Signature

(065703.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

TINTOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 4, rue Chimay.
R. C. Luxembourg B 68.474.

—
EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 février 2004 que:

- Monsieur Guebenne Fabrice demeurant à Malmaison, 14, à B-6637 Fauvillers et Madame De Jaeger Carine demeurant à Malmaison, 14, à B-6637 Fauvillers ont été nommés administrateurs en lieu et place de Monsieur Pignolet Jacques et de Madame Van Gorp Josée, démissionnaires.

- Madame De Jaeger Carine demeurant à Malmaison, 14, à B-6637 Fauvillers a été nommée Administrateur-délégué de la société en lieu et place de Madame François Yannick, démissionnaire.

Madame François Yannick reste administrateur de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03516. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065719.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

PFIZER LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 98.684.

In the year two thousand and four, on the twentieth day of July.
Before Us, M^e Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) organized under the laws of Netherlands, having its registered office in Rotterdam, and registered at the trade register held by the Chamber of Commerce in Rotterdam, Netherlands, under number 24280998, for the purposes hereof acting through and represented by its general partners, PFIZER MANUFACTURING LLC and PFIZER PRODUCTION LLC, in their capacity as general partners,

duly represented by M^e Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on July 19th, 2004, validly signed by David Reid and Philip Kerstein, as respective managers of PFIZER PRODUCTION LLC and PFIZER MANUFACTURING LLC

Which proxy shall be signed ne varietur by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed limited partnership, C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., represented by and acting through its general partners is the sole partner of PFIZER LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office in 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Register of Commerce of Luxembourg section B number 98.684 («the Company»),

incorporated on the 22nd January 2004, published in the «Mémorial C» of the 9th of March 2004, number 279.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the corporate capital of the Company by USD 339,788,650.- (three hundred thirty-nine million seven hundred eighty-eight thousand six hundred and fifty United States dollars) so as to raise it from its present amount of USD 15,000.- (fifteen thousand United States dollars) to USD 339,803,650.- (three hundred thirty-nine million eight hundred three thousand six hundred and fifty United States dollars) by the issue of 6,795,773 (six million seven hundred ninety-five thousand seven hundred seventy-three) new parts of a par value of 50.- USD (fifty United States dollars) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of USD 3,058,232,565.- (three billion fifty-eight million two hundred thirty-two thousand five hundred sixty- five United States dollars).

2. Subscription by CPPI/CV FOUR (GIBRALTAR) LIMITED, a company with registered office at 4 Pitman's Alley, Gibraltar, of all the 6,795,773 (six million seven hundred ninety-five thousand seven hundred seventy-three) new parts and payment by a contribution in kind of all its assets and all its liabilities, together with issue premiums of USD 3,058,232,565.- (three billion fifty-eight million two hundred thirty-two thousand five hundred sixty-five United States dollars).

3. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 7 of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the corporate capital of the Company by USD 339,788,650.- (three hundred thirty-nine million seven hundred eighty-eight thousand six hundred and fifty United States dollars) so as to raise it from its present amount of USD 15,000.- (fifteen thousand United States dollars) to USD 339,803,650.- (three hundred thirty-nine million eight hundred three thousand six hundred and fifty United States dollars) by the issue of 6,795,773 (six million seven hundred ninety-five thousand seven hundred seventy-three) new parts of a par value of 50.- USD (fifty United States dollars) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of USD 3,058,232,565.- (three billion fifty-eight million two hundred thirty-two thousand five hundred sixty- five United States dollars).

Subscription

Thereupon CPPI/CV FOUR (GIBRALTAR) LIMITED, a company with registered office at 4 Pitman's Alley, Gibraltar, represented by Mr. Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting through a special proxy has declared

to subscribe all the 6,795,773 (six million seven hundred ninety-five thousand seven hundred seventy-three) new parts and to pay them at a total price of USD 339,788,650.- (three hundred thirty-nine million seven hundred eighty-eight thousand six hundred and fifty United States dollars) by the contribution in kind effected by the subscriber of all its assets and liabilities, together constituting its entire net equity, together with a share premium of USD 3,058,232,565.- (three billion fifty-eight million two hundred thirty-two thousand five hundred sixty-five United States dollars).

The net assets are totalling USD 3,398,021,215.- (three billion three hundred ninety-eight million twenty-one thousand two hundred and fifteen United States dollars).

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of Article 7 of the Company's Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 7.** The corporate capital of the company is set at three hundred thirty-nine million eight hundred three thousand six hundred and fifty United States dollars (USD 339,803,650.-) divided into six million seven hundred ninety-six thousand and seventy-three (6,796,073) parts having a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each. The share premium amounts to three billion fifty-eight million two hundred thirty-two thousand five hundred sixty-five United States dollars (USD 3,058,232,565.-).»

Evaluation and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six thousand five hundred euro (6,500.- EUR).

Estimation

For the purpose of registration, the increase of the share capital together with the share premium are evaluated at two billion seven hundred thirty-two million one hundred eighty-seven thousand one hundred ninety-five euros (2,732,187,195.- EUR).

The contribution in kind consisting in the Total Assets and Liabilities of a company incorporated in the European Union, the company refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for capital tax exemption. The expression Total Assets and Liabilities includes the items listed in CPPI/CV FOUR (GIBRALTAR) LIMITED's balance sheet dated 19th July 2004 and any unknown assets and liabilities as at 20th July 2004.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt juillet.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., limited partnership (commanditaire vennootschap) organisé conformément aux lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Rotterdam, et enregistré au registre de la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas, sous le numéro 24280998, pour les besoins du présent acte agissant et représenté par ses associés commandités, PFIZER MANUFACTURING LLC et PFIZER PRODUCTION LLC, en leur qualité d'associés commandités.

Représentés par M^e Alain Steichen, avocat à la Cour résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 juillet 2004, à New York, valablement signée par David Reid et Philip Kerstein, en leur qualité respective de gérants de PFIZER MANUFACTURING LLC et PFIZER PRODUCTION LLC.

Le prénommé limited partnership C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., représenté et agissant par ses associés commandités, est l'associé unique de PFIZER LUXCO HOLDINGS, S.à r.l. («la Société»), ayant son siège social à Strassen, 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.684, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 janvier 2004, publié au Mémorial C du 9 mars 2004, numéro 279.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de USD 339.788.650,- (trois cent trente-neuf millions sept cent quatre-vingt-huit mille six cent cinquante dollars US) afin de le porter de son montant actuel de USD 15.000,- (quinze mille dollars US) à USD 339.803.650 (trois cent trente-neuf millions huit cent trois mille six cent cinquante dollars US) par l'émission de 6.795.773 (six millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-treize) nouvelles parts d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars US) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, avec une prime d'émission de USD 3.058.232.565,- (trois milliards cinquante-huit millions deux cent trente-deux mille cinq cent soixante-cinq dollars US).

2. Souscription par CPPI/CV FOUR (GIBRALTAR) LIMITED, société ayant son siège social 4 Pitmans' Alley, Gibraltar, de toutes les 6.795.773 (six millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-treize) nouvelles parts et libération par un apport en nature de l'intégralité de ses actifs et ses passifs, avec une prime d'émission de USD 3.058.232.565,- (trois milliards cinquante-huit millions deux cent trente-deux mille cinq cent soixante-cinq dollars US).

3. Modification corrélative du paragraphe 1^{er} de l'Article 7 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital. Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de USD 339.788.650 (trois cent trente-neuf millions sept cent quatre-vingt-huit mille six cent cinquante dollars US) afin de le porter de son montant actuel de USD 15.000 (quinze mille dollars US) à USD 339.803.650 (trois cent trente-neuf millions huit cent trois mille six cent cinquante dollars US) par l'émission de 6.795.773 (six millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-treize) nouvelles parts d'une valeur nominale de 50,- USD (cinquante dollars US) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, avec une prime d'émission de USD 3.058.232.565,- (trois milliards cinquante-huit millions deux cent trente-deux mille cinq cent soixante-cinq dollars US).

Souscription

CPPI/CV FOUR (GIBRALTAR) LIMITED, société ayant son siège social à 4, Pitman's Alley, Gibraltar, ici représentée par M^e Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration spéciale, a déclaré souscrire les 6.795.773 (six millions sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-treize) et de les libérer au prix total de USD 339.788.650 (trois cent trente-neuf millions sept cent quatre-vingt-huit mille six cent cinquante dollars US) par un apport en nature effectué par le souscripteur, de l'intégralité de ses actifs et passifs constituant son capital net total, avec une prime d'émission de USD 3.058.232.565,- (trois milliards cinquante-huit millions deux cent trente-deux mille cinq cent soixante-cinq dollars US).

L'actif net total s'élève à USD 3.398.021.215 (trois milliards trois cent quatre-vingt-dix-huit millions vingt et un mille deux cent quinze dollars US).

Deuxième résolution

Suite aux résolutions précédentes, le premier paragraphe de l'Article 7 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

Art. 7. Le capital social est fixé à USD 339.803.650 (trois cent trente-neuf millions huit cent trois mille six cent cinquante dollars US) représenté par 6.796.073 (six millions sept cent quatre-vingt-seize mille soixante-treize) parts d'une valeur nominale de 50,- USD (cinquante dollars US) chacune. La prime d'émission s'élève à USD 3.058.232.565 trois milliards cinquante-huit millions deux cent trente-deux mille cinq cent soixante-cinq dollars US).

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à six mille cinq cents euro (6.500,- EUR).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social ensemble avec la prime d'émission sont évaluées à deux milliards sept cent trente-deux millions cent quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt-quinze Euros (2.732.187.195,- EUR).

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en «l'intégralité du patrimoine» d'une société établie dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport. L'expression «intégralité du patrimoine» comprend les éléments figurant au bilan de CPPI/CV FOUR (GIBRALTAR) LIMITED tel qu'établi au 19 juillet 2004 ainsi que tous les autres actifs et passifs de cette société non connus au 20 juillet 2004.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 144S, fol. 50, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juillet 2004.

P. Bettingen.

(065025.3/202/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

MARCEL GROSBUSCH ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 12, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 31.650.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 6 août 2004, réf. DSO-AT00065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 août 2004.

FIDUCIAIRE EURO-DMD

Signature

(065666.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

MARCEL GROSBUSCH ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 12, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 31.650.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 6 août 2004, réf. DSO-AT00066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 août 2004.

FIDUCIAIRE EURO-DMD

Signature

(065667.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

MARCEL GROSBUSCH ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 12, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 31.650.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 6 août 2004, réf. DSO-AT00067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 août 2004.

FIDUCIAIRE EURO-DMD

Signature

(065668.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

ACTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 108, Kohlenberg.
R. C. Luxembourg B 33.598.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 avril 1990, acte publié au Mémorial C n° 378 du 15 octobre 1990, modifiée par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 26 juillet 1991, acte publié au Mémorial C n° 80 du 10 mars 1992.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour ACTE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(065709.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

ACTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 108, Kohlenberg.
R. C. Luxembourg B 33.598.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 avril 1990, acte publié au Mémorial C n° 378 du 15 octobre 1990, modifiée par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 26 juillet 1991, acte publié au Mémorial C n° 80 du 10 mars 1992.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour ACTE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(065711.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

ACTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 108, Kohlenberg.

R. C. Luxembourg B 33.598.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Joseph Dostert, maître-menuisier, administrateur-délégué, né le 15 janvier 1935 à Luxembourg, domicilié à L-1870 Luxembourg, 106, Kohlenberg
- Madame Laure Faber, administrateur de sociétés, née le 13 mai 1940 à Diekirch, domiciliée à L-1870 Luxembourg, 106, Kohlenberg
- Monsieur Frank Müller, employé privé, né le 5 mars 1965 à Luxembourg, domicilié à L-3369 Leudelange, 14, rue Fronzel

Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Michel Devillard, maître-menuisier, né le 10 février 1964 à Metz, domicilié à L-3376 Leudelange, 1, Op Hals (en remplacement de la société INTERAUDIT, S.à r.l.).

Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour ACTE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065926.3/1261/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

EDEL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 80.251.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDEL INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 15 janvier 2001, publié au Mémorial C, numéro 692 du 29 août 2001.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 12 avril 2001, publié au Mémorial C, numéro 1021 du 16 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Serwy, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Polynice, employée privée, demeurant à Guénange (F).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Laurence Jacques, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Approbation des comptes intérimaires pour la période allant du 1^{er} janvier 2004 au 23 juillet 2004.
- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, décharge à leur accorder
- Transfert du siège social statutaire et administratif de Luxembourg à via Bachelet 10, San Miniato frazione Ponte a Egola (PI), Italie et adoption par la société de la nationalité italienne de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal

- Mise en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conforme à la législation italienne et emportant notamment adaptation des statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée, le changement de la dénomination sociale en EDEL Srl (société unipersonnelle) et approbation des nouveaux statuts en italien dont le texte sera annexé au présent acte

- Détermination du nombre d'administrateur à un et nomination de Monsieur Massimo Baldini, de nationalité italienne, né à Poniedera (PI) le 22 octobre 1960, entrepreneur demeurant à Santa Croce sull'Arno (PI), via Poggio Adrono n° 53 comme nouvel administrateur.

- Détermination du nombre de commissaires aux comptes (Collegia Sindicale) à 3 et nomination de (Président) M. Sarti Matteo, comptable, né à Pontedera (PI), Italie le 4 septembre 1971, (Membre) Mme Meri Gattari, né à San Miniato (PI), Italie, le 4 juillet 1970 et (Membre) M. Fabio Nacci, né à San Miniato (PI), Italie le 19 septembre 1953 comme nouveaux commissaires (Collegia Sindicale).

- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer anticipativement l'exercice social au 22 juillet 2004 et approuve le bilan de clôture de la société arrêté au 22 juillet 2004, lequel bilan, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

- L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg en Italie, via Bachelet 10, San Miniato frazione Ponte a Egola (PI) et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois. La société adoptera dès lors la nationalité italienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Quatrième résolution

L'assemblée décide la mise en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conforme à la législation italienne et emportant notamment adaptation des statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée, le changement de la dénomination sociale en EDEL Srl (société unipersonnelle).

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts en italien dont le texte sera annexé au présent acte.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateur à un et nommer Monsieur Massimo Baldini, de nationalité italienne, né à Poniedera (PI) le 22 octobre 1960, entrepreneur demeurant à Santa Croce sull'Arno (PI), via Poggio Adrono n° 53 comme nouvel administrateur.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de commissaires aux comptes (Collegia Sindicale) à 3 et de nommer M. Sarti Matteo (Président), comptable, né à Pontedera (PI), Italie le 4 septembre 1971, Mme Meri Gattari (Membre), né à San Miniato (PI), Italie, le 4 juillet 1970 et M. Fabio Nacci (Membre), né à San Miniato (PI), Italie le 19 septembre 1953 comme nouveaux commissaires (Collegia Sindicale).

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Serwy, I. Polynice, L. Jacques, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, vol. 144S, fol. 57, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juillet 2004.

P. Bettingen.

(064937.3/202/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

PALMCO CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7308 Heisdorf, 11A, rue Jean de Beck.
R. C. Luxembourg B 21.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00731, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour PALMCO CONSULT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(065786.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

PHOTO-STUDIO FEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 5.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00736, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour PHOTO-STUDIO FEY, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(065789.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

ISOMONTAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.
R. C. Luxembourg B 19.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00741, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour ISOMONTAGE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(065810.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

A.F.D. BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 102.229.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», R. C. S. Luxembourg section B numéro 88.188,

ici représentée par son administrateur-délégué Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

2.- Mademoiselle Gaëlle Di Cesare, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de A.F.D. BENELUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront

imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services dans le domaine des hautes technologies.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles et commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII: Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., prédésignée, huit cents actions	800
2.- Mademoiselle Gaëlle Di Cesare, préqualifiée, deux cents actions.	200
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:
 - a) La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», R. C. S. Luxembourg section B numéro 88.188;
 - b) Mademoiselle Gaëlle Di Cesare, employée privée, née à Villerupt (France), le 9 mai 1981, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer;
 - c) Madame Nora Brahimi, employée privée, née à Amnéville (France), le 20 mai 1973, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Siret, G. Di Cesare, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 2004, vol. 527, fol. 72, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2004.

J. Seckler.

(066284.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

SINE AETAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 40.549.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour SINE AETAS S.A. Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG Société Anonyme

S. Garcia Hengel / S. Wallers

(065852.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

SINE AETAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 40.549.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour SINE AETAS S.A. Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(065856.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

SINE AETAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 40.549.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2004, les mandats des administrateurs Mme Anna Enderlin, Via Maderno 10, CH-6901 Lugano, M. Davide Enderlin, Via Maderno 10, CH-6901 Lugano, M. Davide Domenico Enderlin, Via Maderno 10, CH-6901 Lugano, ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg, ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour SINE AETAS S.A. Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG Société Anonyme

S. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065767.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

ACQUATICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.729.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale statutaire reportée tenue en date du 28 juin 2004 que:

Délibérations

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes au 31 décembre 2003 sont approuvés.

L'assemblée approuve les bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2003 tels que présentés par le Conseil d'administration.

Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Conformément aux dispositions de l'article 100 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée prend à l'unanimité la décision de poursuivre les activités de la société.

L'assemblée renouvelle les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005 comme suit:

Administrateurs:

Monsieur Francesco Signorio, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg
Monsieur Gino Federici, administrateur de société, demeurant à La Spezia (Italie)
Thierry Nowankiewicz, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à Munsbach

L'assemblée autorise le conseil d'administration à renouveler les mandats de Président et d'administrateur-délégué de Monsieur Francesco Signorio ainsi que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Gino Federici.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066086.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ACQUATICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.729.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 28 juin 2004 que:

Délibérations

Le Conseil d'administration nomme Monsieur Francesco Signorio, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Le conseil d'administration nomme Monsieur Francesco Signorio, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs de signature individuelle dans la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports avec les banques, pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Le conseil d'administration nomme Monsieur Gino Federici, administrateur de société, demeurant à La Spezia (Italie), aux fonctions d'administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs de signature individuelle dans la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports avec les banques, pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour la société

Le Conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02385. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066088.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

DEVECON S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 31.644.

—
EXTRAIT

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-Rue à L-1661 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065962.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

ORCO HOTEL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 93.524.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 29 avril 2004 à 9.00 heures

Mode de convocation: tous les actionnaires ont été convoqués par courrier.

Présences: voir liste en annexe

Bureau: Président: Jean-François Ott
Scrutateur: Nicolas Tommasini
Secrétaire: Luc Leroi

Ordre du Jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers.

Résolutions

1. Le rapport du Conseil d'administration tel qu'annexé est approuvé.
2. Le bilan et le compte de résultat tels que présentés par le Conseil sont approuvés. Le total de bilan s'élève à EUR 48.904.957,77. L'exercice 2003 se solde par une perte de EUR 3.466.590,23.
3. La perte est reportée et s'élève ainsi à un total de EUR 3.466.590,23
4. Quitus est donné aux administrateurs et au réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2003.
5. Les mandats de Messieurs Leroi, Ott et Tommasini sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans se terminant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009. Par ailleurs, Messieurs Ott et Tommasini sont également administrateurs-délégués et peuvent par conséquent engager la société sous leur seule signature. Le mandat de HRT REVISION, S.à r.l., est également renouvelé pour une période de 3 ans. Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.30 heures.

L. Leroi / N. Tommasini / J.-F. Ott

Le Secrétaire / Le Scrutateur / Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066114.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

**TITRIS S.A., Société Anonyme,
(anc. TIT 1 S.A.).**

Registered office: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 101.551.

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of July.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TIT 1 S.A. having its registered office at 2, rue de la Reine, L-2418, Luxembourg, registered at the Register of Commerce of Luxembourg section B number 101.551, incorporated pursuant a deed of the undersigned notary on June 24, 2004, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs Ruth Niland, lawyer, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Maître Lionel Noguera, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Maître Matthieu Taillandier, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the president declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the company into TITRIS S.A.
2. Subsequent amendment of Article 1 of the articles of association.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

The proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to this minute.

III) It appears from the attendance list that all the five hundred (500) shares representing the entire share capital of fifty thousand Euro (50,000.- EUR) are represented at the present meeting.

IV) All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting.

V) Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to change the name of the company into TITRIS S.A. and subsequently to amend Article 1 of the articles of association which will read as follows:

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of TITRIS S.A.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the undersigned notary by first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TIT 1 S.A., ayant son siège social à L-2418, Luxembourg, 2, rue de la Reine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 101.551, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 juin 2004, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Ruth Niland, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Lionel Noguera, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Matthieu Taillandier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société en TITRIS S.A.

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cents (500) actions représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (50.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée.

IV) Que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été valablement convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée.

V) Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en TITRIS S.A. et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de TITRIS S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête desdits comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Niland, L. Noguera, M. Taillandier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, vol. 144S, fol. 54, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2004.

P. Bettingen.

(065021.3/202/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

ORCO APARTHOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 93.525.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 29 avril 2004 à 9.00 heures

Mode de convocation: tous les actionnaires ont été convoqués par courrier.
Présences: voir liste en annexe
Bureau: Président: Jean-François Ott
Scrutateur: Nicolas Tommasini
Secrétaire: Luc Leroi

Ordre du Jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers.

Résolutions

1. Le rapport du Conseil d'administration tel qu'annexé est approuvé.
2. Le bilan et le compte de résultat tels que présentés par le Conseil sont approuvés. Le total de bilan s'élève à EUR 10.923.055,60. L'exercice 2003 se solde par une perte de EUR 17.252,86.
3. La perte est reportée et s'élève ainsi à un total de EUR 17.252,86
4. Quitus est donné aux administrateurs et au réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2003.
5. Les mandats de Messieurs Leroi, Ott et Tommasini sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans se terminant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009. Par ailleurs, Messieurs Ott et Tommasini sont également administrateurs-délégués et peuvent par conséquent engager la société sous leur seule signature.
Le mandat de HRT REVISION, S.à r.l., est également renouvelé pour une période de 3 ans.
Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.30 heures.

L. Leroi / N. Tommasini / J.-F. Ott
Le Secrétaire / Le Scrutateur / Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066118.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

HCEPP LUXEMBOURG HUNGARY I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 82.159.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour HCEPP LUXEMBOURG HUNGARY I, S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
EXPERTA LUXEMBOURG Société Anonyme
A. Garcia Hengel / S. Wallers

(065848.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

LUXORANGE, SENC, Société en nom collectif.

Siège social: Remich.
R. C. Luxembourg B 91.962.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

(067098.3/1015/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Signature.

ESTEE LAUDER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.
R. C. Luxembourg B 68.176.

La rectification suivante est à apporter à la Société:

Suivant les assemblées générales extraordinaires du 8 mars 1999 (n° 324/99, 325/99 et 326/99) passées devant le notaire Frank Baden, il résulte que:

- en vertu d'un contrat de transfert de parts du 8 mars 1999, l'associé ESTEE LAUDER COSMETICS LTD, régie selon les lois du Canada, enregistrée sous le numéro 0492981, ayant son siège social à 181, Bay Street, CDN-M5J 2T3 Toronto a transféré toutes ses parts (100.500) à la société NOVA SCOTIA LIMITED, régie selon les lois du Canada, enregistrée sous le numéro 3034826, ayant son siège social à Suite 800, 1959 Upper Water Street, PO Box 997, Halifax, Nova Scotia, B3J2X2, Canada;

- en vertu d'un contrat de transfert de parts du 8 mars 1999, la société NOVA SCOTIA LIMITED, régie selon les lois du Canada, enregistrée sous le numéro 3034826, ayant son siège social à Suite 800, 1959 Upper Water Street, PO Box 997, Halifax, Nova Scotia, B3J2X2, Canada, a à son tour transféré ses parts (100.500) à ESTEE LAUDER NOVA SCOTIA Co., une société régie selon les lois du Canada, enregistrée sous le numéro 3025425, ayant son siège social à Suite 800, 1959 Upper Water Street, PO Box 997, Halifax, Nova Scotia, B3J2X2, Canada;

- en vertu d'un contrat de transfert de parts du 8 mars 1999, la société ESTEE LAUDER NOVA SCOTIA Co., une société régie selon les lois du Canada, enregistrée sous le numéro 3025425, ayant son siège social à Suite 800, 1959 Upper Water Street, PO Box 997, Halifax, Nova Scotia, B3J2X2, Canada, a alors transféré toutes les parts reçues de NOVA SCOTIA Limited (100.500), à ESTEE LAUDER EUROPE, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2843117, ayant son siège social à 1013, Centre Road, Wilmington, Delaware 19805 (United States) de sorte que le nouvel associé de la Société est devenu: ESTEE LAUDER EUROPE, Inc.

La répartition des parts détenues par les associés de la Société se compose comme suit:

ESTEE LAUDER EUROPE, Inc. une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2843117 ayant son siège social à 1013, Centre Road, Wilmington, Delaware 19805 (United States),	99.690 parts
SHALMSFORD LIMITED, une société régie par les lois de Gibraltar (91060), ayant son siège social à 57/63, Line Wall Road, GBZ, Gibraltar,	454.596 parts

Luxembourg, le 10 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066288.3/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

MI & CA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 80.452.

Entre le soussignés:

Monsieur Abel Duarte Pereira Ferreira, demeurant à L-1469 Luxembourg, 14, rue Ermesinde;
d'une part, et

Madame Olinda Maria Miranda Alves, demeurant à Ribeira de Pedrulhos, 2560-591 Torres Vedras,
d'autre part,

il a été exposé et convenu ce qui suit:

Monsieur Abel Duarte Pereira Ferreira est propriétaire de 100 parts de la société à responsabilité limitée MI & CA, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1261 Luxembourg, 110, rue de Bonnevoie.

Monsieur Abel Duarte Pereira Ferreira cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à Madame Olinda Maria Miranda Alves, qui accepte, les parts, dont s'agit.

Par la présente cession, Madame Olinda Maria Miranda Alves devient propriétaire des parts cédées avec tous les droits qui y sont attachés; elle aura droit notamment aux produits desdites parts, qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, Monsieur Abel Duarte Pereira Ferreira, cédant subroge Madame Olinda Maria Miranda Alves, cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

Prix:

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de la valeur nominale des parts.

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cédant.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire des présentes en vue de leur signification à la Société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

A. Duarte Pereira Ferreira / O. M. Miranda Alves,

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066404.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

METRO INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.220.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 4 août 2004, les mandats des administrateurs:

Monsieur Carl Speecke, administrateur A, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 Monsieur Hans de Graaf, administrateur A, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 Monsieur Koen van Baren, administrateur A, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 Monsieur Christopher Linney, administrateur B, 23, rue Balzac, F-75008 Paris,
 Monsieur Marc Carpenter, administrateur B, 23, rue Balzac, F-75008 Paris,
 UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., administrateur B, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
 ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le mandat du Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach,
 a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour METRO INVESTMENTS (LUXEMBOURG)S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

P. van Halteren / C. Speecke

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01899. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066440.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 37.467.

Extract of the Minutes of the Ordinary General Meeting of Shareholders of the Company held on 30 June 2004

It results from the minutes of the Ordinary General Meeting of Shareholders of the Company held on 30 June 2004, that the shareholders:

- have approved the reports of the board of directors and of the statutory auditor on the fiscal year 2003;
- have approved the Company's annual accounts for the fiscal year 2003;
- have discharged the directors and the statutory auditor for the performance of their mandate during the fiscal year 2003;

- have appointed as directors of the Company the following persons:

James D. Jameson;

Peter Meinig;

Thomas Davidson;

Rolf Ruhfus and

Gerald O'Shaughnessy,

for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2004;

- have appointed as statutory auditor of the Company FIDUCIAIRE BECKER, CAHEN + ASSOCIES for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2004;

- have carried forward the loss of USD 517,490,92 realized during the fiscal year 2003.

For Publication in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, July 27th 2004.

For LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP S.A.

Signature

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue le 30 juin 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue le 30 juin 2004, que les actionnaires:

- ont approuvé les rapports soumis par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes pour l'exercice de la Société clôturé au 31 décembre 2003;

- ont approuvé les comptes annuels pour l'exercice de la Société clôturé au 31 décembre 2003;

- ont accordé décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice de la Société clôturé au 31 décembre 2003;

- ont nommé en tant qu'administrateurs les personnes suivantes:

James D. Jameson;
Peter Meinig;
Thomas Davidson;
Rolf Ruhfus et
Gerald O'Shaughnessy,

pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004;

- ont nommé en tant que commissaire aux comptes de la Société la FIDUCIAIRE BECKER, CAHEN + ASSOCIÉS pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de la Société au 31 décembre 2004.

- ont reporté à nouveau la perte de USD 517.490.92, réalisée pendant l'exercice de la Société clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02485. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066456.3/250/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

ALIMENTATION COSTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 19, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 85.584.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur João Jorge Rodrigues Da Costa, commerçant, demeurant à L-6726 Grevenmacher, 3, op Floer, ci-après nommée «l'associé unique»,

Lequel comparant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée ALIMENTATION COSTA, S.à r.l., avec siège social à L-6720 Grevenmacher, 19, rue de l'Eglise,

ci-après nommée la «Société»,

a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 janvier 2002, publié au Mémorial C du 3 mai 2002 numéro 687, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 85.584.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti à l'associé unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. J. Rodrigues Da Costa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, vol. 144S, fol. 58, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juillet 2004.

P. Bettingen.

(065119.3/202/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.029.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(066906.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.029.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2003 de SAP SOCIETÀ ALBERGO PALME Srl, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004 sur le dossier de SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A. en vertu de l'art. 314(1) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite, réf. LSO-AT02624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(066904.3/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

FORTUNE INTERNATIONAL SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.717.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(066910.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

FORTUNE INTERNATIONAL SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.717.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(066913.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

TRADER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.751.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mars 2004

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Monsieur Jean-Marie Poos, comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean Bintner, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour la société TRADER S.A.

SGA SERVICES

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066983.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

FALDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.567.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(066914.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

TWELVE STARS MANAGEMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 77.759.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TWELVE STARS MANAGEMENT S.A. HOLDING, avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 août 2000, publié au Mémorial C numéro 132 du 21 février 2001.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 mars 2004, non encore publié au Mémorial C.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.

La fonction de secrétaire est remplie par Mademoiselle Magali Witwicki, employée privée, demeurant à Villerupt (F).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

A) Présentation du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation

B) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

C) Clôture de la liquidation

D) Indication du lieu où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant une période de cinq ans.

2) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

3) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, comme suit:

Rapport du commissaire-vérificateur

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de VAN GEET DERICK & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde, en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge au Liquidateur et au commissaire-vérificateur

Adoptant les conclusions de ce rapport l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à COUNNING BAY LTD, ayant son siège social à Vanderpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, BVI, de sa gestion de liquidation de la société et à VAN GEET DERICK & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, qualifiée, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Désignation de l'endroit où les livres et documents comptables seront déposés

Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme TWELVE STARS MANAGEMENT S.A. HOLDING a définitivement cessé d'exister.

Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour les travaux effectués jusqu'à ce jour.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: B. Felten, M. Witwicki, F. Collot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 144S, fol. 50, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juillet 2004.

P. Bettingen.

(064946.3/202/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

PACK FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 74.838.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PACK FINANCES S.A., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 7 juillet 2000, numéro 481.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C du 19 septembre 2002 numéro 1360.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.

La fonction de secrétaire est remplie par Mademoiselle Magali Witwicki, employée privée, demeurant à Villerupt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

A) Présentation du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation

B) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

C) Clôture de la liquidation

D) Indication du lieu où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant une période de cinq ans.

2) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

3) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, comme suit:

Rapport du commissaire-vérificateur

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de VAN GEET DERICK & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde, en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge au Liquidateur et au commissaire-vérificateur

Adoptant les conclusions de ce rapport l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à CD-GEST, S.à r.l., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Bras-seur, de sa gestion de liquidation de la société et à VAN GEET DERICK & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, préqualifiée, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Désignation de l'endroit où les livres et documents comptables seront déposés

Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme PACK FINANCES S.A. a définitivement cessé d'exister.

Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour les travaux effectués jusqu'à ce jour.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: B. Felten, M. Witwicki, F. Collot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 144S, fol. 50, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juillet 2004.

P. Bettingen.

(064948.3/202/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

EUROPACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.393.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(066916.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

GEOSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 152, rue de Trèves.

R. C. Luxembourg B 89.716.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(066988.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2004.

METAL LUX FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 102.151.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) PAREFA (B.V.I.) LTD, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands - 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town

ici représentée par Mademoiselle Aurélie Rauscher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) ARPEDIM (B.V.I.) LTD, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands - 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town,

ici représentée par Mademoiselle Aurélie Rauscher, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de METAL LUX FINANCIERE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) représenté par cinquante-cinq mille (55.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de deux millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 2.550.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à

mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mardi du mois de novembre à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. ARPEDIM (B.V.I.) LTD	54.999 actions
2. PAREFA (B.V.I.) LTD	1 action
Total:	55.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à sept mille six cents euros (7.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14 juin 1967 à Verone (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
 - b) Monsieur Sergio Vandì, employé privé, né le 25 septembre 1963 à Madrid (Espagne), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
 - c) Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, né le 4 novembre 1965 à Varese (I), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
- 3.- Est appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration: Monsieur Sergio Vandì, prénommé.
- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Vincent Thill, né le 4 mars 1971 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de une année et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille cinq.
5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rauscher, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 69, case 9. – Reçu 5.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juillet 2004.

P. Bettingen.

(065140.3/202/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

EURO-AGRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires le 2000, Z.I. de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 63.122.

L'an deux mille quatre, le neuf juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO-AGRI S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 63.122, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 février 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 14 mai 1998, numéro 346.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 13 mars 2003, numéro 268.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Laetitia Moras, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Ana Gouveia, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Florence Frey, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transférer le siège au centre d'affaires le 2000, ZI de Bettembourg, L-3378 Livange.

2.- Etendre l'objet social (ajout) aux activités de «négoce de matériel de construction et vente de bâtiments en kit.»

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-3378 Livange, centre d'affaires le 2000, ZI de Bettembourg.

L'article 2 (alinéa 1^{er}) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Livange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'étendre l'objet social en ajoutant les activités de négoce de matériel de construction et vente de bâtiments en kit.

A la suite du premier alinéa de l'article 4 des statuts est ajouté l'alinéa suivant:

«La société a en outre pour objet le négoce de matériel de construction et la vente de bâtiments en kit.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Moras, A. Gouveia, F. Frey, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, vol. 143S, fol. 92, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juin 2004.

P. Bettingen.

(065321.3/202/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.